

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

visant les Actions et les Obligations à option de Conversion et/ou d'Echange en Actions Nouvelles ou Existantes (Océanes) de la société



Initiée par

PARTNERS IN ACTION

Présentée par



26, avenue des Champs-Élysées
75008 Paris

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE PARTNERS IN ACTION



Le présent document relatif aux autres informations de la société Partners In Action a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'"AMF") le 20 juillet 2010, conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et à l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Partners In Action et de l'établissement présentateur.

Il complète la note d'information de Partners In Action, visée par l'AMF le 20 juillet 2010 sous le numéro 10-266, après qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat visant les actions et les océanes de Solving Efeso International initiée par Partners In Action.

Des exemplaires du présent document sont disponibles sur le site internet de l'AMF et sans frais sur simple demande auprès de :

- Partners In Action – 14, rue de Bassano – 75785 PARIS cedex 16
- Bryan, Garnier & Co : 26 avenue des Champs Élysées – 75008 PARIS

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE PARTNERS IN ACTION	3
1.1. Renseignements de caractère général concernant Partners In Action	3
1.1.1. Dénomination sociale.....	3
1.1.2. Forme juridique, siège social	3
1.1.3. Registre du commerce et des sociétés	3
1.1.4. Durée	3
1.1.5. Objet social	3
1.1.6. Exercice social	3
1.2. Renseignements de caractère général concernant le capital social de Partners In Action	3
1.2.1. Capital social	3
1.2.2. Forme des actions	3
1.2.3. Cession et transmission des actions.....	4
1.2.4. Instruments financiers non représentatifs du capital.....	4
1.2.5. Pacte d'actionnaires.....	4
1.2.6. Droits et obligations attachés aux actions	6
1.2.7. Répartition du capital social et des droits de vote de Partners In Action	6
1.2.8. Autres titres donnant accès au capital	7
1.2.9. Dividendes.....	8
1.3. Administration et direction générale et contrôle de Partners In Action	8
1.3.1. Directoire	8
1.3.2. Conseil de surveillance	8
1.3.3. Commissaires aux comptes.....	9
1.4. Descriptions des activités de Partners In Action	9
1.4.1. Principales activités	9
1.4.2. Litiges	17
1.5. Activité et renseignements financiers	17
1.5.1. Comptes intermédiaires au 8 juillet 2010	17
1.5.2. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes intermédiaires de Partners In Action au 8 juillet 2010.....	26
1.5.3. Mode de financement de l'Offre par Partners In Action.....	26
2. ATTESTATION DE PARTNERS IN ACTIONS RELATIVE AU PRÉSENT DOCUMENT.....	27

1. PRESENTATION DE PARTNERS IN ACTION

1.1. Renseignements de caractère général concernant Partners In Action

1.1.1. Dénomination sociale

Partners In Action ("Partners In Action" ou la "Société").

1.1.2. Forme juridique, siège social

Partners In Action est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance de droit français, dont le siège social est 14, rue de Bassano - 75785 Paris cedex 16.

1.1.3. Registre du commerce et des sociétés

Partners In Action est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 522 945 005.

1.1.4. Durée

Partners In Action a été immatriculée le 9 juin 2010. La durée de la société Partners In Action est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 8 juin 2109, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

1.1.5. Objet social

La Société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- la prise de participation, par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement, dans toutes sociétés, quelle qu'en soit la forme et l'objet ;
- toutes prestations de services au profit des entreprises en matière de gestion, et notamment dans les domaines administratif, comptable, financier, informatique et commercial ;
- l'exploitation de tous brevets et marques, notamment par voie de licence ;
- la location de tous matériels et équipements de quelle que nature qu'ils soient ;
- la propriété, par voie d'acquisition, ou autrement, et la gestion, notamment sous forme de location, de tous immeubles et biens ou droits immobiliers ;
- et, plus généralement, toutes les opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social précité et à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

1.1.6. Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice social commencera à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le 31 décembre 2011.

1.2. Renseignements de caractère général concernant le capital social de Partners In Action

1.2.1. Capital social

Le capital social de Partners In Action s'élève à 3 787 000 euros. Il est divisé en 3 787 000 actions d'un (1) euro de valeur nominale chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

1.2.2. Forme des actions

Les actions sont obligatoirement nominatives. Elles font l'objet d'une inscription en compte individuel tenu par Partners In Action ou par un intermédiaire agréé conformément aux dispositions légales applicables.

1.2.3. Cession et transmission des actions

Les actions sont librement cessibles. La cession des actions s'opère, à l'égard des tiers et de Partners In Action, par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est inscrit sur un registre coté et paraphé, tenu chronologiquement, dénommé "registre des mouvements de titres". Partners In Action est tenue de procéder à cette inscription et à ce virement dès réception de l'ordre de mouvement.

1.2.4. Instruments financiers non représentatifs du capital

Néant.

1.2.5. Pacte d'actionnaires

Il n'a été conclu à ce jour aucun pacte d'actionnaires portant sur les valeurs mobilières de Partners In Action.

Il est toutefois précisé qu'un accord d'investissement en date du 11 juin 2010 conclu notamment entre Argos Soditic, actionnaire à hauteur de 99,99% de Partners In Action et Solving Efeso International (l'"**Accord d'Investissement**") a défini les modalités d'investissement respectives d'Argos Soditic et d'un groupe d'une vingtaine de membres du directoire et de managers et consultants principaux du groupe Solving Efeso International (ensemble les "**Partners**"), en ce compris Monsieur Jean Veillon (Vice Président du Conseil de surveillance de Solving Efeso International) ainsi que les règles de gouvernance et de transfert de titres de l'Initiateur et de Solving Efeso International devant être détaillées dans un pacte d'actionnaires à conclure à l'issue du règlement-livraison de l'Offre Initiale, concomitamment à la réalisation de l'investissement des Partners au capital de l'Initiateur tel que visé aux paragraphes 1.2.7. et 1.4.1 ci-dessous (le "**Pacte**").

Les Partners se sont engagés, par des engagements d'investissement remis à l'Initiateur les 30 juin 2010 et 15 juillet 2010, à procéder à un investissement dans l'Initiateur selon les modalités prévues dans l'Accord d'Investissement et au Pacte et à ne pas apporter les 2 033 765 actions Solving Efeso International qu'ils détiennent à l'Offre.

Aux termes de l'Accord d'Investissement, la société HIP Fénélon vendra à l'issue de l'Offre Initiale 1 700 000 titres Solving Efeso International à Partners In Action, soit environ 96,7% de la participation directe ou indirecte de Monsieur Roland Fitoussi, au prix de 1,70 euro par action. Monsieur Roland Fitoussi s'est par ailleurs engagé à ne pas apporter à l'Offre les 57 426 autres actions qu'il détient directement ou indirectement (et dont il conserve, sous cette réserve, la libre disposition).

Les principales stipulations de l'Accord d'Investissement et du Pacte sont détaillées ci-après :

(i) Structure de l'opération

L'Accord d'Investissement décrit les principales étapes de l'opération telles qu'exposées au paragraphe 1.4.1 ci-dessus.

(ii) Modalités d'investissement des Partners dans Partners In Action

L'Accord d'Investissement décrit les modalités d'investissement des Partners dans Partners In Action.

Immédiatement après le règlement-livraison de l'Offre Initiale, les Partners souscriront à une augmentation de capital en numéraire réservée de l'Initiateur d'un montant total d'environ 3 500 000 euros environ réalisée par voie d'émission d'environ 3 500 000 actions ordinaires nouvelles d'un (1) euro de valeur nominale chacune.

Concomitamment, les Partners qui détiennent à ce jour ensemble 2 033 765 actions Solving Efeso International, procéderont au transfert, par voie d'apport en nature ou par voie de cession, de tout ou partie de leurs actions au profit de l'Initiateur. Il est précisé que les modalités juridiques de ce transfert des actions Solving Efeso International (apport en nature et/ou cession) restent à déterminer.

Le nombre total d'actions Solving Efeso International apportées par les Partners sera d'environ 1 850 000 actions, de sorte que les Partners devraient détenir au moins un tiers du capital et des droits de vote de Partners In Action compte tenu de leur souscription concomitante à hauteur de 3 500 000 euros environ, à une augmentation de capital en numéraire de Partners In Action, qui restera néanmoins contrôlée par Argos Soditic à l'issue de l'Offre.

En tout état de cause, le transfert des actions Solving Efeso International par les Partners (par voie d'apport et/ou de cession) sera réalisé au prix de revient global de l'Initiateur déterminé compte tenu de l'Augmentation de Capital Réservée, de l'Offre et de

l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS (soit un prix par action Solving Efeso International apportée ou cédée devant se situer dans une fourchette de 1,40 euro à 1,55 euro en fonction des résultats de l'Offre et en supposant un taux de suivi par le public de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS de 80%).

Il est précisé que l'Initiateur a anticipé l'hypothèse d'un apport en nature à son profit de tout ou partie des transferts de titres des Partners et un commissaire aux apports a d'ores et déjà été désigné par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Paris en date du 14 juin 2010. Dans l'hypothèse où le transfert de tout ou partie des titres des Partners serait réalisé par voie d'apports en nature, lesdits apports feront l'objet d'une procédure de contrôle par le commissaire aux apports ainsi nommé. Le commissaire aux apports débutera ses travaux lorsque les modalités juridiques de transfert (cession et/ou apport) auront définitivement été arrêtées.

(iii) Règles relatives au transfert des titres de l'Initiateur

Le Pacte comportera par ailleurs un certain nombre de clauses usuelles s'agissant du transfert des titres de Partners In Action par les actionnaires : inaccessibilité temporaire des titres détenus par les Partners, droit de préemption, droit de sortie conjointe totale et proportionnelle en cas de transfert de titres, droit de préemption au profit des actionnaires et obligation d'accompagnement des Partners dans certains cas d'offre portant sur 100% des titres de Partners In Action.

Le Pacte prévoira en outre la conclusion de promesse d'achat et de promesse de vente portant sur les titres des Partners et exerçables en cas de cessation des fonctions des Partners.

Les Partners ne bénéficieront ni aux termes du pacte ni aux termes des promesses¹ de prix fixe de cession garanti.

(iv) Règles de gouvernance de l'Initiateur

Il est d'ores et déjà convenu qu'aux termes du Pacte, certaines modifications seront apportées immédiatement après le règlement-livraison de l'Offre Initiale dans la composition du Conseil de surveillance et plus généralement, dans les règles de gouvernance de l'Initiateur.

Ainsi, le Directoire de la Société sera recomposé de sorte à accueillir 3 membres, dont Monsieur Filippo Mantegazza qui assumera les fonctions de Président du Directoire et deux autres membres qui seront désignés sur proposition des Partners.

De même, le Conseil de surveillance de Partners In Action sera recomposé de sorte à comporter 7 membres dont 4 membres désignés sur proposition d'Argos Soditic et 3 membres désignés sur proposition des Partners (dont Monsieur Jean Veillon qui assumera les fonctions de Président).

Il sera en outre prévu que les décisions du Conseil seront prises à la majorité qualifiée des 5/7ème de ses membres (et en cas d'absence de majorité qualifiée, à la majorité simple lors d'une seconde réunion du Conseil devant se tenir dans les 48 heures).

Les membres du Directoire, en ce compris le Président du Directoire, seront nommés et révocables par le Conseil de Surveillance de la Société. Il sera également prévu des limitations de pouvoirs du Directoire, certaines décisions du Directoire nécessitant ainsi un accord préalable du Conseil de Surveillance.

(v) Règles de gouvernance de Solving Efeso International

De même, il est d'ores et déjà convenu qu'aux termes de ce Pacte, certaines modifications seront apportées dans la composition du conseil de surveillance et plus généralement, dans les règles de gouvernance de Solving Efeso International.

Ainsi, le Directoire de la Société sera maintenu dans sa composition actuelle et la présidence du Conseil de Surveillance restera assurée par Monsieur Roland Fitoussi jusqu'au terme de son mandat actuel (soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011). Une modification de la composition du Conseil est intervenue le 15 juillet 2010 afin d'accueillir une majorité de membres proposés par Argos Soditic (4 membres sur 7), les autres membres du Conseil étant désignés sur proposition des Partners. Le Conseil de surveillance sera alors composé de Messieurs Roland Fitoussi, Jean Veillon, J.Lebhar ainsi que de Messieurs Gilles Mougenot, Louis Godron, Andrea Oddi et Jérémie Falzone, membres proposés par Argos Soditic.

¹ Les formules de prix de rachat des promesses appliquée à la situation contemporaine de l'Offre, font ressortir par transparence, une décote par rapport au prix de l'Offre.

Aux termes du pacte, il sera en outre prévu que les décisions du Conseil seront prises à la majorité qualifiée des 5/7ème de ses membres (et en cas d'absence de majorité qualifiée, à la majorité simple lors d'une seconde réunion du Conseil devant se tenir dans les 48 heures). Les membres du Directoire, en ce compris le Président du Directoire, seront nommés et révocables par le Conseil de Surveillance.

Les limitations de pouvoirs actuelles du Directoire seront renforcées sur certains points, la liste des décisions du Directoire nécessitant ainsi un accord préalable du Conseil de Surveillance étant élargie.

La modification corrélative des statuts de Solving Efeso International sera soumise, en concertation avec les organes sociaux compétents, à l'approbation d'une prochaine Assemblée Générale Extraordinaire de Solving Efeso International.

1.2.6. Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les statuts, aux assemblées générales et au vote des résolutions.

1.2.7. Répartition du capital social et des droits de vote de Partners In Action

Le capital social et les droits de vote de Partners In Action est à ce jour détenu comme suit :

Associés	Nombre d'actions détenues	% du capital et des droits de vote
FCPR Argos Soditic V-A*	761 297	20,10%
FCPR Argos Soditic V-B*	2 865 734	75,67%
FCPR Argos Soditic V-C*	159 965	4,22%
Argos Soditic France	1	0,00003%
Louis Godron	1	0,00003%
Gilles Mougenot	1	0,00003%
Gilles Lorang	1	0,00003%
Total	3 787 000	100,00%

Partners In Action est contrôlée à hauteur de 99,99% par les FCPR Argos Soditic V-A, FCPR Argos Soditic V-B et FCPR Argos Soditic V-C, représentés par leur société de gestion Argos Soditic France (ensemble "**Argos Soditic**").

Les FCPR Argos Soditic V-A, FCPR Argos Soditic V-B et FCPR Argos Soditic V-C sont des fonds communs de placement à risque régis par les dispositions des articles L. 214-20 et suivants du Code monétaire et financier. Les fonds FCPR Argos Soditic V, actifs depuis 2006, sont dotés de 275 millions d'euros et sont actuellement en cours d'investissement. Les fonds sont dotés principalement par des investisseurs institutionnels français et étrangers de premier plan, tels que des compagnies d'assurance, des fonds souverains européens ou des fonds de fonds. Ces investisseurs n'interviennent pas dans la gestion directe des opérations réalisées ni des entreprises acquises.

Créé en 1989, Argos Soditic est un groupe de capital investissement européen indépendant établi à Paris, Genève et Milan. Les interventions d'Argos Soditic portent sur des opérations de reprise d'entreprises (MBO, MBI, BIMBO, spin-off, réorganisation ou build-up) de taille moyenne (20 à 400M€ de CA). Les fonds Argos Soditic V gérés par Argos Soditic prennent des participations majoritaires, pour un montant par transaction compris entre 5 et 50M€. Argos Soditic développe une stratégie d'investissement originale axée sur les opérations de reprise d'entreprise qui requièrent une implication particulière des actionnaires financiers aux côtés du management. La stratégie de création de valeur privilégie la croissance à l'effet de levier. Argos Soditic a ainsi signé des opérations telles que Buffet Crampon, Groupe Roc-Eclerc, Oxbow, Du Pareil au Même, Kermel et Eau Ecarlate en France, Belco et TermolIndustriale en Italie, et Maillefer et ORS en Suisse.

Les fonds Argos Soditic V levés en 2006 ont permis la réalisation de 14 transactions à ce jour : huit opérations de MBO (Driver/Sitour, GPP, FHB, Kägi, Orsyp, LEXSI, Misapor et TermoIndustriale), quatre BIMBO (Axyntis, Marie Laure PLV, Alkan et Belco), et deux MBI (Dinno Santé, Mertz). Parmi celles-ci trois ont été cédées à ce jour : GPP, Dinno Santé et Kägi.

Il est précisé qu'à l'issue du règlement-livraison de l'Offre Initiale, les Partners entreront au capital de Partners In Action selon les principales conditions exposées au paragraphe 1.2.5.(ii)

La répartition du capital et des droits de vote de l'Initiateur postérieurement au règlement-livraison de l'Offre et en tenant compte des opérations d'apport et de cession devant intervenir après le règlement-livraison de l'Offre Initiale est présentée au paragraphe 1.4.1 (iii) bis ci-après.

1.2.8. Autres titres donnant accès au capital

Partners In Action a émis le 29 juin 2010, un emprunt obligataire d'un montant de dix millions (10 000 000) d'euros, divisé en dix millions (10.000.000) d'obligations convertibles d'un montant nominal unitaire de un (1) euro.

Les Obligations Convertibles ainsi émises sont à ce jour détenues comme suit :

Obligataires	Nombre d'OC détenues	% des OC
FCPR Argos Soditic V-A	2 010 294	20,10%
FCPR Argos Soditic V-B	7 567 300	75,67%
FCPR Argos Soditic V-C	422 406	4,22%
Argos Soditic France	0	0,00%
Louis Godron	0	0,00%
Gilles Mougenot	0	0,00%
Gilles Lorang	0	0,00%
Total	10 000 000	100,00%

L'emprunt obligataire a été souscrit pour une durée de sept (7) ans et viendra en conséquence à échéance le 29 juin 2017 à minuit, date à laquelle devra intervenir le remboursement total en principal et en intérêts de l'emprunt obligataire, sauf remboursement anticipé.

Les obligataires ont la faculté d'obtenir la conversion de leurs Obligations Convertibles en actions ordinaires nouvelles de Partners In Action qui seront libérées par voie de compensation de leur créance obligataire, à raison d'une (1) action de un (1) euro de nominal entièrement libérée, pour une (1) Obligation Convertible de un (1) euro de nominal présentée dans les cas suivants :

- à première demande, pendant la période comprise entre le 29 juin 2010 et le 15 octobre 2010 (inclus) ;
- en cas de cession de titres de Partners In Action permettant la détention directe ou indirecte, immédiate ou par cessions successives dans un délai de douze mois, par un ou plusieurs tiers, de plus de 50% du capital social et des droits de vote de Partners In Action ;
- à la date d'échéance, c'est-à-dire le 29 juin 2017 ;
- en cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire à l'égard de Partners In Action, à la date du jugement arrêtant le plan de sauvegarde ou le plan de redressement ; et
- en cas de difficultés financières de Partners In Action conduisant à un accord avec certains de ses créanciers requérant la conversion des Obligations Convertibles.

Le remboursement des Obligations Convertibles non converties s'effectuera, en totalité, à leur valeur nominale, à savoir un (1) euro par Obligation Convertible, à la date d'échéance, soit le 29 juin 2017.

En cas de cession de titres de Partners In Action permettant la détention directe ou indirecte, immédiate ou par cessions successives dans un délai de douze mois, par un ou plusieurs tiers, de plus de 50% du capital social et des droits de vote de Partners In Action intervenant avant le 29 juin 2017, les obligataires pourront demander le remboursement anticipé de leurs Obligations Convertibles.

Partners In Action a par ailleurs la possibilité de rembourser par anticipation et à tout moment de la période comprise entre le 29 juin 2010 et le 15 octobre 2010 (inclus).

Les Obligations Convertibles produisent un intérêt annuel égal à 5% à partir de la date de souscription des Obligations Convertibles (date incluse) jusqu'à leur date de remboursement effectif ou de conversion (date exclue). Les intérêts sont capitalisés annuellement à terme échu le 31 décembre de chaque année. Ils seront intégralement et exclusivement payables en numéraire à l'échéance de l'emprunt ou à la date de conversion.

1.2.9. Dividendes

Partners In Action n'a distribué aucun dividende depuis sa constitution.

1.3. Administration et direction générale et contrôle de Partners In Action

1.3.1. Directoire

Partners In Action est dirigée par un Directoire.

Les membres du Directoire, personnes physiques, actionnaires ou non de la Société, sont nommés par le Conseil de surveillance qui en fixe le nombre et détermine leur rémunération.

La représentation de la Société à l'égard des tiers est assurée par le Président du Directoire désigné par le Conseil de surveillance.

A ce jour, le Directoire est composé de deux membres : Monsieur Louis Godron, qui assume également les fonctions de Président du Directoire et Monsieur Karel Kroupa. Leurs fonctions sont exercées à titre gratuit.

Les membres du Directoire qui ont reçu du Conseil de surveillance pouvoir de représenter la Société portent le titre de "directeur général".

Les membres du Directoire se réunissent chaque fois que l'intérêt social l'exige, sur convocation du Président, ou de la moitié de ses membres, au lieu indiqué par l'auteur de la convocation. Ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement. Chaque membre du Directoire peut participer aux réunions par visioconférences ou autres moyens de télécommunication permettant son identification et garantissant une participation effective.

Pour la validité des décisions, la présence de la moitié au moins des membres est nécessaire.

Les décisions du Directoire sont prises à la majorité simple des membres présents. Nul ne peut voter par procuration au sein du Directoire.

En cas de partage, la voix du président du directoire est prépondérante.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom et pour le compte de la Société. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des Statuts ne peut suffire à constituer cette preuve.

A l'issue du règlement livraison de l'Offre Initiale et de l'investissement concomitant des Partners dans Partners In Action, la composition et les pouvoirs du Directoire seront modifiés comme indiqué au paragraphe 1.2.5 ci-dessus.

1.3.2. Conseil de surveillance

Le Directoire est contrôlé par un Conseil de surveillance composé de trois membres au moins, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non de la Société.

A ce jour, la composition du Conseil de surveillance est la suivante :

- Monsieur Gilles Mougenot, Président
- Monsieur Gilles Lorang, Vice Président, et
- la société Argos Soditic France (représentée par Monsieur Jérémie Falzone).

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour une durée de six années. La durée du mandat des premiers membres du Conseil de surveillance est de trois années.

Le Conseil de surveillance élit un président et un vice-président, personnes physiques, choisi parmi ses membres et dont les fonctions durent aussi longtemps que celles du Conseil de surveillance. Ils sont révocables de leurs fonctions par le Conseil de surveillance, étant précisé que la révocation de leurs fonctions n'entraîne pas pour autant la révocation de leurs fonctions de membres du Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion du Directoire. A ce titre, il peut, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estime nécessaire à l'accomplissement de sa mission. Une fois par trimestre, un rapport du Directoire sur la marche de la Société lui est remis.

Le président du Conseil de Surveillance réunit le Conseil de surveillance aussi souvent qu'il est nécessaire et au moins une fois par trimestre dans les quinze jours qui suivent la remise du rapport périodique du Directoire. Les membres du Conseil de surveillance peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement. Chaque membre du Conseil de surveillance peut participer aux réunions par visioconférences ou autres moyens de télécommunication permettant son identification et garantissant une participation effective sauf lorsque la réunion du Conseil de surveillance a pour objet la vérification et le contrôle des comptes annuels et consolidés.

Le Conseil de surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents, y compris par des moyens de télétransmission.

Les décisions du Conseil de surveillance seront prises à la majorité simple de ses membres présents ou représentés.

Dans les délibérations, la voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix.

Un membre du Conseil de surveillance peut donner, par écrit, mandat à un autre membre de le représenter à une séance du Conseil de surveillance. Chaque membre ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

A l'issue du règlement-livraison de l'Offre Initiale et de l'investissement concomitant des Partners dans Partners In Action, la composition et les pouvoirs du Conseil de surveillance seront modifiés comme indiqué au paragraphe 1.2.5 ci-dessus.

1.3.3. Commissaires aux comptes

Noms	Date de nomination	Echéance du mandat
Commissaire aux comptes titulaire : Finexsi Audit SA - 111 rue Cardinet - 75017 Paris	2 juin 2010	A l'issue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
Commissaire aux comptes suppléant : Perronnet et Associés -21-23 avenue Pierre 1er de Serbie - 75116 - Paris	2 juin 2010	A l'issue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

1.4. Descriptions des activités de Partners In Action

1.4.1. Principales activités

Conformément aux termes de l'Accord d'Investissement en date du 11 juin 2010, il a été prévu une opération globale de refinancement de Solving Efeso International, permettant de régler le problème de l'inadéquation de ses cash-flows aux échéances proches, et de lui donner les moyens de faire de la croissance externe, à un moment où celle-ci est particulièrement attractive. Partners In Action a considéré l'opportunité de son investissement dans la perspective d'accompagner et de soutenir l'équipe de management actuelle dans son projet de refinancement, de développement et de croissance de Solving Efeso International.

Ainsi aux termes de cet accord d'investissement, trois étapes ont été prévues :

- Partners in Action qui n'avait acquis aucun titre Solving Efeso International au cours des douze derniers mois, devait souscrire à l'augmentation de capital qui lui avait été réservée par l'assemblée générale du 29 juin 2010, pour un montant de 7 500 000,20 euros, ce qui a été fait le 30 juin 2010 ("**l'Augmentation de Capital Réservée**"). Le prix d'émission de 1,40 euro par action retenu dans le cadre de cette opération, qui a amené Partners In Action à détenir 39,9% du capital et 35,26% des droits de vote de Solving Efeso International et donc à franchir à la hausse les seuils du 1/3 en capital et en droits de vote, ce

² En application de 2ème alinéa de l'article 223-11, I du règlement général de l'AMF.

franchissement ayant été déclaré à l'AMF et publié le 6 juillet 2010 (Décision et Information n°210C0602), a fait l'objet d'une attestation d'équité de la part d'un expert indépendant, le cabinet Bellot Mullenbach & Associés.

- Le franchissement à la hausse du seuil du tiers du capital et des droits de vote a généré l'obligation pour Partners in Action de déposer le 5 juillet 2010 un projet d'offre publique d'achat en application de l'article 234-2 du règlement général de l'AMF visant la totalité des actions de Solving Efeso International non détenues par l'Initiateur, soit au 5 juillet 2010, 8 069 269 actions représentant 60,10% du capital et 64,74% des droits de vote et la totalité des 1 244 801 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes ("**Océanes**") émises par Solving Efeso International, aux prix de 1,70 euro par action et de 10,53 euros par Océane (coupon octobre 2010 attaché) ("**Offre**"). L'Initiateur détenant 5 357 143 actions, représentant 39,90% du capital et 35,26% des droits de vote de Solving Efeso International, l'Offre sera réalisée selon la procédure normale, conformément aux dispositions des articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF et se déroulera donc en deux temps, une offre initiale ("**Offre Initiale**") et une offre réouverte ("**Offre Réouverte**") en application des dispositions de l'article 232-4 du règlement général de l'AMF. Le prix d'Offre de 1,70 euro par action et le prix d'Offre des Océanes a fait l'objet d'une attestation d'équité de la part du cabinet Bellot Mullenbach & Associés.

Immédiatement après le règlement-livraison de l'Offre Initiale, Partners in Action recevra par voie d'apports en nature ou par voie de cessions réalisés sur la base d'une valeur de l'action Solving Efeso International comprise entre 1,40 euro et 1,55 euro, la majeure partie des titres Solving Efeso International détenus par les Partners, lesquels se sont par ailleurs engagés à ne pas apporter leurs actions à l'Offre.

Il est précisé qu'aucun des Partners ne détient d'Océanes.

Les engagements d'apport des Partners se décomposent comme suit :

- ✓ Monsieur Filippo Mantegazza détient 93 200 actions Solving Efeso International. Monsieur Filippo Mantegazza s'est engagé aux termes d'un engagement d'investissement en date du 15 juillet 2010 à apporter (ou céder) à Partners in Action tout ou partie de ses 93 200 actions Solving Efeso International.
- ✓ La société Raspor Holding³ détient 1 366 793 actions Solving Efeso International. La société Raspor Holding s'est engagée aux termes d'un engagement d'investissement en date du 15 juillet 2010 à apporter (ou céder) à Partners in Action tout ou partie de ses 1 366 793 actions Solving Efeso International.
- ✓ Les Partners (hors Monsieur Filippo Mantegazza, Raspor Holding et Monsieur Jean Veillon) qui détiennent 436.847 actions de Solving Efeso International se sont engagés aux termes d'un engagement d'investissement intervenu le 29 juin 2010 à apporter (ou céder) tout ou partie de leurs 436.847 actions.
- ✓ Monsieur Jean Veillon qui détient 136.925 actions de Solving Efeso International s'est engagé aux termes d'un engagement d'investissement intervenu le 29 juin 2010 date à apporter (ou céder) tout ou partie de 125.309 de ses 136.925 actions (cf.infra).

Le nombre total d'actions Solving Efeso International apportées par les Partners, en ce compris celles apportées par Monsieur Filippo Mantegazza et Monsieur Jean Veillon sera d'environ 1 850 000 actions, de sorte que les Partners devraient détenir au moins un tiers du capital et des droits de vote de Partners In Action compte tenu de leur souscription concomitante à hauteur de 3 500 000 euros environ, à une augmentation de capital en numéraire de Partners In Action, qui restera néanmoins contrôlée par Argos Soditic.

A l'occasion de leur investissement dans Partners In Action, un Pacte d'actionnaires dont les principales modalités ont été exposées au paragraphe 1.2.5 ci-dessus, sera conclu entre Argos Soditic et les Partners.

Par ailleurs, toujours après le règlement-livraison de l'Offre Initiale, la société HIP Fenelon⁴ vendra 1 700 000 titres Solving Efeso International à Partners In Action, soit environ 96,73% de la participation directe ou indirecte de Monsieur Roland Fitoussi, au prix de 1,70 euro par action. Monsieur Roland Fitoussi s'est par ailleurs engagé à ne pas apporter à l'Offre les 57 426 autres actions qu'il détient directement ou indirectement (et dont il conserve, sous cette réserve, la libre disposition).

³ Raspor Holding & Finanz AG est une société de droit suisse, immatriculée à Zürich, contrôlée par la société de droit suisse Orconsult SA

⁴ Société détenue à 100% par M. Roland Fitoussi, Président du Conseil de surveillance de Solving Efeso International.

Monsieur Jean Veillon, Vice-Président du conseil de surveillance de Solving Efeso International, a signé, en sa qualité de Partner, un engagement d'investissement dans Partners In Action aux termes duquel il s'est engagé le 29 juin 2010 à apporter/céder tout ou partie de 125 309 actions sur les 136 925 actions Solving Efeso International qu'il détient (11 616 actions n'étant ainsi pas couvertes par l'engagement d'investissement susvisé). Par ailleurs, au cours de la réunion du conseil de surveillance de Solving Efeso International qui a rendu son avis motivé sur l'Offre, Monsieur Jean Veillon a fait part de sa décision de ne pas apporter ses titres à l'Offre.

En sus de Messieurs Roland Fitoussi et Jean Veillon, les autres membres du conseil de surveillance de Solving Efeso International ont fait part, au cours de la réunion de surveillance de Solving Efeso International qui a rendu son avis motivé sur l'Offre, de leur décision de ne pas apporter leurs titres à l'Offre. En conséquence, la totalité des 1 905 513 actions détenues par les membres du conseil de surveillance ne seront pas apportées à l'Offre.

En outre, Monsieur Patrick Liddell s'est engagé auprès de Bryan, Garnier & Co à ne pas apporter à l'Offre les 183 611 actions Solving Efeso International qu'il détient étant précisé qu'il n'a conclu aucun accord particulier (notamment d'investissement, d'apport et/ou de cession) avec Partners In Action.

- A l'issue de l'Offre Initiale, c'est-à-dire vraisemblablement vers le début du mois de septembre 2010, les porteurs d'Océanes pourront en demander le remboursement anticipé du fait du changement de contrôle de Solving Efeso International et leur remboursement pourra avoir lieu dans une période à fixer se situant vraisemblablement courant octobre 2010, étant précisé qu'en tout état de cause, le remboursement interviendra au plus tôt à la date de règlement-livraison de l'Augmentation de Capital avec Maintien de DPS (telle que visée ci-dessous) sur demande des porteurs, au prix de remboursement anticipé indicatif de 10,50 euros par Océane (les conditions de remboursement étant fixées postérieurement à l'Offre et conformément aux dispositions de la note d'opération relative à l'émission des Océanes visée sous le n°06-364 le 12 octobre 2006).

Le prix de remboursement anticipé indicatif en cas de changement de contrôle est calculé dans le but d'offrir un taux de rendement actuariel brut de 7,75 % au jour où aura lieu le remboursement anticipé (sur la base d'une hypothèse de remboursement le 18 octobre 2010). Ce prix de remboursement anticipé indicatif est la somme de deux composantes : (i) le coupon couru depuis la date du dernier versement de coupon (soit le 1er octobre 2010), soit 0,02 euro (ii) le prix de remboursement pied de coupon, soit 10,48 euros.

Le prix de remboursement anticipé indicatif (10,50 euros) est inférieur au prix d'Offre (10,53 euros) car les coupons sont payés de manière trimestrielle (1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre) et plus la date retenue pour effectuer le calcul est éloignée du dernier versement de coupon, plus le coupon couru sera élevé.

- Une seconde augmentation de capital d'un montant de 12 531 316 euros, bénéficiant de la garantie de bonne fin de Partners In Action, sera alors réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires au prix de 1,40 euro par action (**"Augmentation de Capital avec Maintien du DPS"**), afin notamment de doter Solving Efeso International des fonds nécessaires au remboursement des Océanes. La souscription de l'Initiateur à l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS pourra être libérée en tout ou partie par compensation avec les créances des Océanes qui auront été apportées dans le cadre de l'Offre.

L'admission sur Euronext Paris des actions nouvelles émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital Réserve ainsi que l'émission et l'admission sur Euronext Paris des actions nouvelles qui seront émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS feront l'objet d'un prospectus qui sera soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers (le **"Prospectus"**).

Il est précisé que la totalité des actions détenues à ce jour par Partners In Action ne sont pas encore admises sur Euronext Paris mais qu'elles le seront dès le visa sur le Prospectus.

La répartition du capital social et des droits de vote de Solving Efeso International préalablement à l'Augmentation de Capital Réserve (i), consécutivement à l'Augmentation de Capital Réserve et au jour du dépôt de l'Offre (ii) et par hypothèses, postérieurement à l'investissement des Partners (iii) est présentée ci-dessous :

(i) Répartition du capital et des droits de vote de Solving Efeso International préalablement à l'Augmentation de Capital Réservée :

	Actions	%	Votes	%
Roland Fitoussi	31 072	0,4%	32 472	0,3%
HIP Fénelon	1 704 942	21,1%	2 925 741	29,8%
Sethi	21 412	0,3%	42 824	0,4%
Total Groupe Roland Fitoussi	1 757 426	21,8%	3 001 037	30,6%
Raspor Holding	1 366 793	16,9%	1 366 793	13,9%
Filippo Mantegazza	93 200	1,2%	93 200	0,9%
Jean Veillon	136 925	1,7%	258 850	2,6%
Autres Partners	436 847	5,4%	436 847	4,4%
Total Groupe Partners	2 033 765	25,2%	2 155 690	22,0%
Patrick Liddell	183 611	2,3%	367 222	4,6%
Autres Associés/Managers du Groupe	379 256	4,7%	591 990	6,0%
Total Conseil de Surveillance + Management	4 354 058	54,0%	6 115 939	62,3%
NextStage	425 000	5,3%	425 000	4,3%
Auto contrôle et compte de liquidité	16 337	0,2%	0	0,0%
Public	3 273 874	40,6%	3 277 142	33,4%
Total flottant	3 290 211	40,8%	3 277 142	33,4%
Partners in Action	0	0,0%	0	0,0%
Total	8 069 269	100,0%	9 818 081	100,0%

Note : Raspor Holding & Finanz AG est une société de droit suisse, immatriculée à Zürich, contrôlée par la société de droit suisse Orconsult SA.

Cet actionnariat a été établi sur la base de l'actionnariat de Solving Efeso International tel qu'identifié par celle-ci au 30 juin 2010, impacté de la déclaration de franchissement de seuil de NextStage (pour le compte du FCPI NextStage Développement 2007 dont elle assure la gestion) en date du 1er juillet 2010 faisant état d'un achat de 425 000 actions de Solving Efeso International en cumulé au 28 juin 2010.

(ii) Répartition du capital et des droits de vote de Solving Efeso International consécutivement à l'Augmentation de capital Réservée du 30 juin 2010

	Actions	%	Votes	%
Roland Fitoussi	31 072	0,2%	32 472	0,2%
HIP Fénelon	1 704 942	12,7%	2 925 741	19,3%
Sethi	21 412	0,2%	42 824	0,3%
Total Groupe Roland Fitoussi	1 757 426	13,1%	3 001 037	19,8%
Raspor Holding	1 366 793	10,2%	1 366 793	9,0%
Filippo Mantegazza	93 200	0,7%	93 200	0,6%
Jean Veillon	136 925	1,0%	258 850	1,7%
Autres Partners	436 847	3,3%	436 847	2,9%
Total Groupe Partners	2 033 765	15,1%	2 155 690	14,2%
Patrick Liddell	183 611	1,4%	367 222	2,4%
Autres Associés/Managers du Groupe	379 256	2,8%	591 990	3,9%
Total Conseil de Surveillance + Management	4 354 058	32,4%	6 115 939	40,3%
NextStage	425 000	3,2%	425 000	2,8%
Auto contrôle et compte de liquidité	16 337	0,1%	0	0,0%
Public	3 273 874	24,4%	3 277 142	21,6%
Total flottant	3 290 211	24,5%	3 277 142	21,6%
Partners in Action	5 357 143	39,9%	5 357 143	35,3%
Total	13 426 412	100,0%	15 175 224	100,0%

Note : Raspor Holding & Finanz AG est une société de droit suisse, immatriculée à Zürich, contrôlée par la société de droit suisse Orconsult SA.

Cet actionnariat a été établi sur la base de l'actionnariat de Solving Efeso International tel qu'identifié par celle-ci au 30 juin 2010 et impacté des éléments suivants : (a) la déclaration de franchissement de seuil de NextStage (pour le compte du FCPI NextStage Développement 2007 dont elle assure la gestion) en date du 1er juillet 2010 faisant état d'un achat de 425 000 actions de Solving Efeso International en cumulé au 28 juin 2010 (b) l'Augmentation de Capital Réservée à l'Initiateur qui a été réalisée le 30 juin 2010 ayant abouti à la création de 5 357 143 actions nouvelles.

(ii bis) Répartition du capital et des droits de vote de Solving Efeso International au 5 Juillet 2010

	Actions	%	Votes	%
Roland Fitoussi	31 072	0,2%	32 472	0,2%
HIP Fénelon	1 704 942	12,7%	2 925 741	19,3%
Sethi	21 412	0,2%	42 824	0,3%
Total Groupe Roland Fitoussi	1 757 426	13,1%	3 001 037	19,8%
Raspor Holding	1 366 793	10,2%	1 366 793	9,0%
Filippo Mantegazza	93 200	0,7%	93 200	0,6%
Jean Veillon	136 925	1,0%	258 850	1,7%
Autres Partners	436 847	3,3%	436 847	2,9%
Total Groupe Partners	2 033 765	15,1%	2 155 690	14,2%
Patrick Liddell	183 611	1,4%	367 222	2,4%
Autres Associés/Managers du Groupe	379 256	2,8%	591 990	3,9%
Total Conseil de Surveillance + Management	4 354 058	32,4%	6 115 939	40,3%
NextStage	811 000	6,0%	811 000	5,3%
Auto contrôle et compte de liquidité	16 337	0,1%	0	0,0%
Public	2 887 874	21,5%	2 891 142	19,1%
Total flottant	2 904 211	21,6%	2 891 142	19,1%
Partners in Action	5 357 143	39,9%	5 357 143	35,3%
Total	13 426 412	100,0%	15 175 224	100,0%

Note : Raspor Holding & Finanz AG est une société de droit suisse, immatriculée à Zürich, contrôlée par la société de droit suisse Orconsult SA.

Cet actionnariat a été établi sur la base de l'actionnariat de Solving Efeso International tel qu'identifié par celle-ci au 30 juin 2010 et impacté des éléments suivants : (a) la déclaration de franchissement de seuil de NextStage (pour le compte des FCPI NextStage Développement 2007 dont elle assure la gestion) en date du 1er juillet 2010 faisant état d'un achat de 425 000 actions de Solving Efeso International en cumulé au 28 juin 2010 (b) l'Augmentation de Capital Réserve à l'Initiateur qui a été réalisée le 30 juin 2010 ayant amené à créer 5 357 143 actions nouvelles, (c) la déclaration de franchissement de seuil de NextStage (pour le compte des FCPI NextStage Développement 2007, NextStage Entreprises 2004 et NextStage Développement 2008 dont elle assure la gestion) en date du 05 juillet 2010 faisant état d'un achat de 811 000 actions de Solving Efeso International en cumulé au 2 juillet 2010 (y compris les 425 000 actions acquises jusqu'au 28 juin 2010).

(iii) Répartition du capital et des droits de vote de Solving Efeso International postérieurement au règlement-livraison de l'Offre et en tenant compte des opérations d'apport et de cession devant intervenir après le règlement-livraison de l'Offre Initiale

Il convient de rappeler les conditions d'apports et de cession devant intervenir après le règlement-livraison de l'Offre Initiale :

- La société HIP Fenelon (société détenue à 100% par Monsieur Roland Fitoussi) vendra 1 700 000 actions Solving Efeso International à l'Initiateur.
- Le nombre total d'actions Solving Efeso International apportées par les Partners sera d'environ 1 850 000 actions, de sorte que les Partners devraient détenir au moins un tiers du capital et des droits de vote de Partners In Action compte tenu de leur souscription concomitante à hauteur de 3 500 000 euros environ, à une augmentation de capital en numéraire de Partners In Action.

Dans ces conditions, deux situations extrêmes peuvent être envisagées concernant l'actionnariat de Solving Efeso International postérieurement au règlement-livraison de l'Offre et en tenant compte des opérations d'apport et de cession devant intervenir après le règlement-livraison de l'Offre Initiale: (a) aucune action n'est apportée à l'Offre par le public (celui-ci étant composé du flottant, de NextStage, des cadres de Solving Efeso International non Partners) ; (b) toutes les actions du public tel que défini ci-dessus sont apportées à l'Offre.

Répartition de l'actionnariat dans le cas (a)

	Actions	%	Votes	%
Roland Fitoussi	31 072	0,2%	32 472	0,2%
HIP Fénelon	4 942	0,0%	9 884	0,1%
Sethi	21 412	0,2%	42 824	0,3%
Total Groupe Roland Fitoussi	57 426	0,4%	85 180	0,6%
Raspor Holding	116 357	0,9%	116 357	0,8%
Filippo Mantegazza	7 934	0,1%	7 934	0,1%
Jean Veillon	22 284	0,2%	42 126	0,3%
Autres Partners	37 190	0,3%	37 190	0,3%
Total Groupe Partners	183 765	1,4%	203 608	1,5%
Patrick Liddell	183 611	1,4%	367 222	2,7%
Autres Associés/Managers du Groupe	379 256	2,8%	591 990	4,3%
Total Conseil de Surveillance + Management	804 058	6,0%	1 248 000	9,0%
NextStage	811 000	6,0%	811 000	5,9%
Auto contrôle et compte de liquidité	16 337	0,1%	0	0,0%
Public	2 887 874	21,5%	2 891 142	20,9%
Total flottant	2 904 211	21,6%	2 891 142	20,9%
Partners in Action	8 907 143	66,3%	8 907 143	64,3%
Total	13 426 412	100,0%	13 857 285	100,0%

Note : Raspor Holding & Finanz AG est une société de droit suisse, immatriculée à Zürich, contrôlée par la société de droit suisse Orconsult SA.

Répartition de l'actionnariat dans le cas (b)

	Actions	%	Votes	%
Roland Fitoussi	31 072	0,2%	32 472	0,2%
HIP Fénelon	4 942	0,0%	9 884	0,1%
Sethi	21 412	0,2%	42 824	0,3%
Total Groupe Roland Fitoussi	57 426	0,4%	85 180	0,6%
Raspor Holding	116 357	0,9%	116 357	0,9%
Filippo Mantegazza	7 934	0,1%	7 934	0,1%
Jean Veillon	22 284	0,2%	42 126	0,3%
Autres Partners	37 190	0,3%	37 190	0,3%
Total Groupe Partners	183 765	1,4%	203 608	1,5%
Patrick Liddell	183 611	1,4%	367 222	2,7%
Autres Associés/Managers du Groupe	0	0,0%	0	0,0%
Total Conseil de Surveillance + Management	424 802	3,2%	656 010	4,8%
NextStage	0	0,0%	0	0,0%
Auto contrôle et compte de liquidité	16 337	0,1%	0	0,0%
Public	0	0,0%	0	0,0%
Total flottant	16 337	0,1%	0	0,0%
Partners in Action	12 985 273	96,7%	12 985 273	95,2%
Total	13 426 412	100,0%	13 641 283	100,0%

Note : Raspor Holding & Finanz AG est une société de droit suisse, immatriculée à Zürich, contrôlée par la société de droit suisse Orconsult SA.

(iii bis) Répartition du capital et des droits de vote de l'Initiateur postérieurement au règlement-livraison de l'Offre et en tenant compte des opérations d'apport et de cession devant intervenir après le règlement-livraison de l'Offre Initiale

Le nombre total d'actions Solving Efeso International apportées par les Partners immédiatement après le règlement-livraison de l'Offre Initiale sera d'environ 1 850 000 actions, de sorte que les Partners devraient détenir au moins un tiers du capital et des droits de vote de Partners In Action compte tenu de leur souscription concomitante à hauteur de 3 500 000 euros environ, à une augmentation de capital en numéraire de Partners In Action, qui restera néanmoins contrôlée par Argos Soditic à l'issue de l'Offre.

Dans ces conditions, deux situations extrêmes peuvent être envisagées concernant l'actionnariat de Partners In Action postérieurement au règlement-livraison de l'Offre et en tenant compte des opérations d'apport et de cession devant intervenir après le règlement-livraison de l'Offre Initiale (avec pour hypothèse l'apport/cession d'au moins 1 850 000 actions Solving Efeso International par les Partners). L'actionnariat de l'Initiateur dans ces deux situations extrêmes correspond aux niveaux de détention minimaux et maximaux de l'Initiateur par les Partners :

- (a) Aucune action n'est apportée à l'Offre par le public (celui-ci étant composé du flottant, de NextStage, des cadres de Solving Efeso International non Partners) : dans ce cas, les Partners pourraient détenir jusqu'à 42,3% du capital de l'Initiateur (en fonction du suivi de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS).

- (b) Toutes les actions du public tel que défini ci-dessus sont apportées à l'Offre : dans ce cas, les Partners pourraient ne détenir que 31,3% du capital de l'Initiateur, ce pourcentage étant susceptible d'être ajusté marginalement à la hausse dans un tel cas, par apports d'actions complémentaires de la part des Partners, afin de se rapprocher de la minorité de blocage.

1.4.2. Litiges

Partners In Action n'a connaissance d'aucun litige ou procédure d'arbitrage susceptible d'avoir une incidence significative sur son patrimoine, ses activités ou ses résultats.

1.5. Activité et renseignements financiers

1.5.1. Comptes intermédiaires au 8 juillet 2010

Partners In Action a été constituée le 2 juin 2010 et n'a en conséquence pas clôturé son premier exercice social.

Le directoire de Partners In Action a arrêté des comptes intermédiaires (bilan, compte de résultats et annexe) de la société au 8 juillet 2010.

Ces comptes reflètent la souscription à l'augmentation de capital de Solving Efeso International en date du 30 juin 2010 et les financements et frais mis en œuvre pour permettre cette souscription et garantir l'offre.

BILAN ACTIF

				Note	Exercice N, clos le : 08/07/2010			
					Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				30				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		31				
		Frais de développement						
		Concessions, brevets et droits similaires						
		Fonds commercial (1)						
		Autres immobilisations incorporelles						
		Immobilisations incorporelles en cours						
		Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains						
		Constructions						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en-cours							
	Avances et acomptes							
	Participations (méthode de mise en équival.)					7 500 000		7 500 000
	Autres participations							
	Créances rattachées à des participations							
	T.I.A.P							
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total (II)					7 500 000		7 500 000	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements		32				
		En-cours de production de biens						
		En-cours de production de services						
		Produits intermédiaires et finis						
		Marchandises						
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés		33				
		Clients et comptes rattachés (3)		34	150 000		150 000	
		Autres créances (3)			20 013 391		20 013 391	
		Capital souscrit et appelé, non versé						
	DIVERS	V.M.P (dont actions propres :)		35				
Instruments de trésorerie								
		Disponibilités			572 584		572 584	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)		36					
	Total (III)				20 735 975		20 735 975	
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)		36					
	Primes de remboursement d'obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
	TOTAL GENERAL (I à VI)					28 235 975		28 235 975
	Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part-d'1 an Immo. fin. nettes		(3) Part à + 1 an		
Clause de réserve de propriété Immobilisations :			Stocks :		Créances :			

BILAN PASSIF

		Note	08/07/2010
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé :	3 787 000)	3 787 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
	Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence :	)	
	Réserve légale (3)		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées (3) (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	) 40	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	)	
	Report à nouveau		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-186 659
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total (I)		3 600 341
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs	41	
	Avances conditionnées		
	Total (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	42	
	Provisions pour charges		
	Total (III)		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		10 012 329
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	) 43	14 310 728
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		312 577
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
Comptes régul.	Produits constatés d'avance (4)	44	
	Total (IV)		24 635 634
	Ecarts de conversion passif	(V) 44	
	TOTAL GENERAL (I à V)		28 235 975
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme	Réserve de réévaluation (1976)	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		14 623 305
	(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP		

COMPTE DE RESULTAT

					Note	08/07/2010
Nombre de mois de la période						2
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 - France	2 - Exportation	50	Total
	Ventes de marchandises					
	Production vendue	biens				
		services				
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET (14)					
	Production stockée					
	Production immobilisée					
	Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						150 000
Autres produits (1) (11)						
Total des produits d'exploitation (2) (I)						150 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				51	
	Variation de stocks (marchandises)					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)					
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)					312 639
	Impôts, taxes et versements assimilés					
	Salaires et traitements					
	Charges sociales (10)					
	Dotations aux amortissements sur immobilisations					
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations					
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant					
	Dotations aux provisions					
Autres charges (12)						
Total des charges d'exploitation (4) (II)						312 639
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						-162 639
OPERATIONS EN COURS	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				52	
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				53	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					
	Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total des produits financiers (V)						
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				54	
	Intérêts et charges assimilées (6)					24 020
	Différences négatives de change					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)						24 020
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						-24 020
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)						-186 659

COMPTE DE RESULTAT

		Note	08/07/2010
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	55	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	56	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
	Total des charges exceptionnelles (VIII)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX) 57	
	Impôts sur les bénéfices	(X) 58	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)			150 000
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)			336 659
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges) (15)			-186 659

Renvois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	
	(2)	Dont - Produits de locations immobilières	
		- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	
	(3)	Dont - Crédit-bail mobilier	
		- Crédit-bail immobilier	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	
	(9)	Dont transferts de charges	150 000
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	
	(13)	Dont primes et cotisations complém. obligatoires personnelles : facultatives	
	(14)	Chiffre d'affaires en Euros et centimes	
	(15)	Résultat en Euros et centimes	-186 658,68

Note 10 - Faits caractéristiques

La société a été créée pour prendre une participation majoritaire dans le capital de la société SOLVING EFESO INTERNATIONAL SA.

Cette prise de participation se matérialise par la souscription de 5 357 143 actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital de la société SOLVING EFESO INTERNATIONAL SA. Cette souscription représente un montant total de 7 500 K€ et représente 39,9% du capital de la cible et 35,23% de ses droits de vote.

La prise de participation se poursuit avec le dépôt d'une Offre Publique d'Achat portant tant sur les actions non encore contrôlées par la société que sur les titres de dettes donnant directement accès au capital de la société.

Pour financer la participation à l'augmentation de capital de SOLVING EFESO INTERNATIONAL SA et garantir la bonne fin de l'OPA, la société qui a été créée avec un capital social de 37 K€ a procédé :

- à une augmentation de capital de 3 750 K€;
- à l'émission d'obligations convertibles pour 10 000 K€
- à la mise en place de comptes courant d'actionnaires pour 14 299 K€.

Note 20 - Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

Les comptes présentés couvrent une période qui va du 2 juin 2010 au 8 juillet 2010 alors que l'exercice comptable s'étend du 2 juin 2010 au 31 décembre 2010.

L'élaboration et la présentation des présents comptes ont été effectuées conformément aux règles en vigueur. L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les titres détenus par l'entreprise ont été comptabilisés sur la base du coût d'acquisition. A l'inventaire, si leur valeur d'évaluation retenue est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat, ainsi que ceux relatifs aux engagements de l'entreprise et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes.

Mouvements des immobilisations brutes

Mouvements des immobilisations financières

Echéances des immobilisations financières

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	7 500 000
.. à moins d'un an	7 500 000
.. à plus d'un an	

Note 32 - Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré-premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour où la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Note 34 - Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Note 40 - Capitaux propres**Composition du capital social**

Désignation	Actions ou parts sociales		
	Nombre	Valeur Unitaire	Total
Au début de la période	37000	1,00	37 000
Emises dans la période	3750000	1,00	3 750 000
Remboursées dans la période			
A la fin de la période	3787000	1,00	3 787 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves			
Réduction de capital par prélèvement sur les réserves			

Note 55 - Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel en égard à leurs montants.

Note 60 - Autres informations

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	150 000	150 000	
Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée)			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	20 013 391	20 013 391	
Charges constatées d'avance			
Totaux	20 163 391	20 163 391	
(1) Montants des - Prêts accordés en cours de période - Remboursements obtenus en cours de période			
(2) Prêt et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	10 012 329			10 012 329
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des à 1 an max. à l'origine établissements de crédit (1) à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (1) & (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	312 577	312 577		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	14 310 728	14 310 728		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
Total	24 635 634	14 623 305		10 012 329
(1) Emprunts souscrits en cours de période	10 000 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés physiques		
Emprunts remboursés en cours de période				

1.5.2. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes intermédiaires de Partners In Action au 8 juillet 2010

"En notre qualité de commissaire aux comptes de PARTNERS IN ACTION, et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires de celle-ci relatifs à la période du 2 juin au 8 juillet 2010 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques.

Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société au 8 juillet 2010, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée. "

Paris, le 9 juillet 2010

Le Commissaire aux Comptes

FINEXSI AUDIT, Olivier PERONNET

1.5.3. Mode de financement de l'Offre par Partners In Action

Le montant total des fonds nécessaires à l'acquisition des Actions et des Océanes dans le cadre de l'Offre, à l'exclusion des frais liés à l'opération, est estimé à environ 20 millions d'euros dans l'hypothèse où l'ensemble des Actions et des Océanes visées étaient apportées à l'Offre. Ce montant ne comprend pas l'acquisition des 1 700 000 actions détenues par HIP Fénelon. Ce montant ne comprend pas non plus l'acquisition des autres actions détenues par Monsieur Roland Fitoussi (directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés HIP Fénelon et Sethi) ni celles détenues par les Partners et Monsieur Patrick Liddell, ceux-ci s'étant engagés comme il est indiqué au paragraphe 1.2.5 à ne pas apporter leurs actions à l'Offre. Enfin, ce montant ne comprend pas l'acquisition des actions auto détenues par Solving Efeso International, qui ne seront pas apportées à l'Offre au regard de leur affectation limitée à l'un des objectifs du programme de rachat d'actions de la Société.

L'Offre sera entièrement financée par Partners In Action sur les fonds qui lui ont été versés par Argos Soditic.

En vue notamment de financer l'Offre, Partners In Action a procédé aux opérations suivantes :

- Une augmentation de capital en numéraire de 3 750 000 euros décidée par l'Assemblée générale le 29 juin 2010 et souscrite par Argos Soditic, portant le capital social de la Société de 37 000 euros à 3 787 000 euros ;
- Un emprunt obligataire par émission d'Obligations Convertibles pour un montant total de 10 000 000 d'euros décidée par l'Assemblée générale le 29 juin 2010 ;
- Des apports en compte-courant d'Argos Soditic réalisés successivement entre le 25 juin et le 8 juillet 2010 pour un montant total cumulé de 14 299 037 euros. Ce compte-courant aura vocation à être pérennisé sous forme de capital et/ou d'obligations convertibles dans des mesures dépendant des résultats de l'Offre.

Le montant total susvisé des fonds nécessaires à l'acquisition des Actions et des Océanes dans le cadre de l'Offre sera ainsi entièrement payé par Partners In Action avec sa trésorerie disponible.

Partners In Action n'a en particulier pas recours à l'endettement bancaire pour le financement de l'Offre.

2. ATTESTATION DE PARTNERS IN ACTIONS RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT

"Nous attestons que le présent document qui a été déposé le 20 juillet 2010 et qui sera diffusé le 21 juillet 2010 comporte l'ensemble des informations relatives à Partners In Action requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF dans le cadre de l'offre initiée par Partners In Action et visant les actions et les Océanes de la société Solving Efeso International. Ces informations sont à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée."

Partners In Action
Représentée par le Président du Directoire
Monsieur Louis Godron